RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 03115
Numéro SIREN : 478 113 723
Nom ou dénomination : ABEDIX

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 19654

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ABEDIX

2 rue de la haie aux vaches

78690 LES ESSARTS LE ROI

BILAN ET RÉSULTAT SIMPLIFIE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

édité le 25/05/2022

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — Présenté en Euros — Edité le 25/05/2022

ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	443 067	286 545	156 521	18,22	76 603	8,14
Immobilisations corporelles	130 763	20 254	110 509	12,87	138 638	14,73
Immobilisations financières	6 802		6 802	0,79	3 532	0,38
ACTIF IMMOBILISÉ	***580 631***	***306 800***	***273 832***	31,88	***218 773***	23,24
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	99 743		99 743	11,61	62 825	6,67
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	436 740	1 020	435 720	50,73	538 743	57,23
Autres créances	45 618		45 618	5,31	117 287	12,46
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	3 844		3 844	0,45	2 285	0,24
Caisse	140		140	0,02	140	0,01
Charges constatées d'avance					1 304	0,14
ACTIF CIRCULANT	***586 085***	***1 020***	***585 065***	68,12	***722 584***	76,76
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**1 166 717**	**307 820**	**858 897**	100,00	**941 357**	100,00

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 175 900)	**175 900**	20,48	**175 900**	18,69
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	8 271	0,96	800	0,08
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-170 958	-19,89	-312 899	-33,23
Résultat de l'exercice	**84 905**	9,89	**149 412**	15,87
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***98 118***	11,42	***13 212***	1,40
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	18 217	2,12		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	221 741	25,82	275 270	29,24
Autres dettes	516 789	60,17	582 875	61,92
Produits constatés d'avance	4 033	0,47	70 000	7,44
DETTES	***760 780***	88,58	***928 145***	98,60
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***858 897***	100,00	***941 357***	100,00

ABEDIX
Société à responsabilité limitée
au capital de 175.900 €
divisé en 175.900 parts de 1 €
Siège social : 2 rue de la Haie aux Vaches 78690 LES ESSARTS LE ROI
RCS VERSAILLES 478.113.723

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28 juin à 11 heures, aux Essarts le Roi,

Les associés d'ABEDIX, société à responsabilité limitée au capital de 175.900 €, divisé en 175.900 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sis 2 rue de la Haie-aux-Vaches 78690 Les Essarts le Roi, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Gérard BUCHON possédant 87.800 parts
- Monsieur Godefroy DELTOUR possédant 51.900 parts
- Monsieur Firmin ALMEIDA possédant 16.200 parts
- La société DANEM HOLDING possédant 20.000 parts

Représentant en tant que tels 175.900 parts sociales sur les 175.900 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard BUCHON, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance

- Affectation du résultat 2021

- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,

- le rapport de gestion établi par la gérance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

- le texte du projet des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation à l'assemblée que la communication des documents légaux ont été respectées.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, l'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, soit 84.905 € de la façon suivante :

- A la réserve légale pour 4.246 €
- Le solde soit 80.659 € en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèvera ainsi, après imputation, à un solde positif de 90.299 €.

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant Président de séance.

